

23 Septemb. 1902

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

N^o 4957 / 122

Objet:

Annexe

Expédié le

A Monsieur
M. Weyfotte
16. rue du Marais
Bruxelles

Nous avons l'honneur de vous
faire connaître que la résolution de la
Commission Directrice n'a pas été favo-
rable à l'acquisition, pour les collections
de l'Etat, des tableaux
qui font l'objet de votre
lettre du 17. 10. 02.

Ces ouvrages que nous tenons,
Monsieur, à votre disposition, pourront
être retirés au Palais des Beaux-Arts, rue
du Musée, N^o 9, contre la remise d'un
récépissé.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de notre considération distinguée.

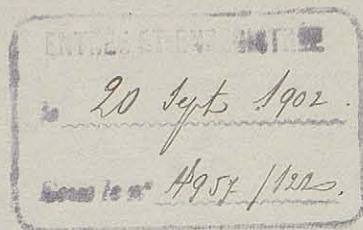
Pour la Commission Directrice,
Le Secrétaire,

Lettre du 25 Septembre 1902 N° 4952 / 182

Je déclare avoir retiré les deux tableaux
Marquis A. W. 16, savoir:
un Cimessens (Madeleine) et
un Artan (Morini) que j'avais
soumis le 13 Sept. et à l'appréciation de la
Commission du Musée des Beaux-Arts.
Bruxelles le 25 Septembre 1902

A. Vergiforse
16 rue du Marais

Mms



J'ai l'honneur de soumettre à
l'appréciation de la
Commission du Musée des Beaux-Arts
les deux tableaux suivants marqués A.W. 16.

1^{er} Vue "Artan", marine, Estacade de Newport
prix 2000 fr.

2^{er} Vue "Edouard Agnèsseu", Madeline
prix 1200 fr.

Ct. Wergifosse
16 rue du Marais

Bruxelles, le 17 Septembre 1902.